



# Département de l'Hérault Commune de CABRIERES

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du : 07 décembre 2015 à 18h00

**Membres présents :** Jacques GUELTON, Denis MALLET, Françoise POBEL, Michel SOLER, Philip BANNISTER, Guy DESALASE, Cédric GABRIEL, Marylise MALAFOSSE, Philippe TRINQUIER.

**Membres représentés :** Lysette DELGADO (pouvoir à Françoise POBEL), Dehiba BILHAC (pouvoir à Jacques GUELTON)

Points abordés :

- Validation du PV du conseil municipal du 07 novembre 2015      ➔ Unanimité
- La séance est ouverte à 18 h 15.
- A l'invitation de Mr le Maire, deux intervenants du C.I.S.P.D. présentent au Conseil les possibilités offertes par les dispositions légales en vigueur en vue de créer, à l'échelon communal, un Conseil des droits et devoirs des familles. Instance qui permettrait de régler des problèmes d'incivilité, voire de délinquance, provoqués par la conduite de certains adolescents visiblement hors contrôle parental. Les intervenants laissent une documentation abondante et se tiennent à la disposition de la commune pour tout renseignement complémentaire. Le Conseil municipal est ainsi à même de réfléchir sereinement à l'éventualité de la création d'un Conseil des droits et devoirs des familles.
- **Point sur la CCC :** M. Denis MALLET devant quitter la séance prématurément afin de répondre à d'autres obligations se voit octroyer la parole en premier lieu.  
Il indique que la Communauté a entamé une série de discussions avec des médecins libéraux du Clermontais, l'hôpital de Clermont et L'ARS en vue d'aboutir à un mode de fonctionnement permettant de pallier le départ en retraite de certains médecins.  
A ce propos M. le Maire annonce que dans le cadre du projet de création d'une maison médicale à Fontès, cette dernière commune vient de voir un médecin s'installer et remplacer donc l'ancien médecin parti à la retraite. Affaires à suivre.  
Une nouvelle réunion communautaire aura lieu le 15 décembre prochain au sujet du projet de création d'une police intercommunale.  
M. Denis MALLET attire l'attention sur le fait que la demande d'adhésion de la commune au projet du Grand Site Salagou-Mourèze, pour laquelle avait eu lieu, l'hiver dernier, la tenue d'un «grand oral», n'a toujours pas eu de suite. Il pense qu'il serait bon que M. le Maire adresse un courrier au Syndicat gérant ce projet afin d'obtenir quelques éventuels éclaircissements. Et peut-être voir M. le Maire de Villeneuve qui avait présenté sa demande d'adhésion en même temps que notre commune.
- **Point de Mr le Maire :**
  - ✓ **L'ancienne école des Crozes :**  
Il n'y a toujours pas de locataire et des devis seront demandés en vue de réaliser quelques travaux d'aménagement afin de rendre ce logement plus agréable à vivre et, par là même, augmenter les chances de le louer.
  - ✓ **Salle des Fêtes :**  
Une réflexion est entamée afin de modifier les règles d'utilisation de cette salle notamment pour les habitants du village.
- **Point commission Environnement Culture :** Mme Marylise MALAFOSSE fait le point sur tous les dossiers en cours :
  - ✓ **Zéro-phyto :** Ce label vient d'être décerné au village pour avoir abandonné tout usage de produit phyto-sanitaire pour l'entretien des espaces verts et des désherbages communaux. C'est la raison pour laquelle l'entrée nord du village se verra bientôt décorer d'un panneau spécial.  
Bien entendu le but recherché n'est pas d'avoir un panneau distinctif. La délivrance de ce label permet à la commune de postuler pour l'octroi d'un autre label national appelé «Terre saine» qui facilitera les possibilités d'obtention de subventions européennes.  
A l'occasion de la remise du diplôme Zéro-Phyto, une délégation municipale a pu assister à diverses démonstrations de matériels innovants dans le domaine du désherbage notamment. Des devis ont été demandés.  
L'entrée nord vient de se voir embellie grâce à la transplantation d'un superbe olivier, don d'un habitant de notre village. A ce propos le Conseil décide d'organiser une réception le 21 décembre prochain à 17 h pour remercier ce généreux donateur.  
Mme MALAFOSSE annonce que la Charte «Agenda21» sera signée le 09 février prochain. La promesse d'une subvention de 3.000 euros, promise à toute commune qui s'engagerait dans ce processus, vient d'être tenue.
  - ✓ **Station de lavage des pulvérisateurs viticoles :** Après diverses réunions Cave-Mairie-installateur, il faut maintenant monter un dossier de demande de subventions européennes notamment. Mme MALAFOSSE, après étude, pense que la commune obtiendrait plus facilement ces subventions et se propose de rechercher des bureaux d'études pour faire avancer le dossier plus rapidement.
  - ✓ **Venue de membres du CAUE :** elle est prévue de 9 décembre et devrait permettre à la commune d'avoir un premier échange d'idées au sujet des différents projets d'aménagement de certains sites dans la commune. Les architectes de cet organisme départemental auront très certainement des conseils judicieux à nous donner. A ce sujet, il est évoqué la possibilité de faire appel à un chantier « Concordia » pour certains travaux spécifiques.
  - ✓ **La Boyne :** Le 16 décembre prochain les Visiteurs des rives de la Boyne viendront en mairie présenter leur compte-rendu de visite et pourront indiquer quels sont les aménagements que la commune peut réaliser sur les rives de la rivière dans sa traversée du village.
- **Point Urbanisme :**  
Une déclaration de travaux préalable a été déposée par Mr PECKRE pour la construction d'une piscine au Mas Rouch ce dossier a été transmis à la Communauté.